

**BUDGET PRIMITIF 2009 DU BUDGET ANNEXE DE
L'EAU**

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars**, à **18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard **BELLET**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, M. Joaquim **BRUNET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints ;**
M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Claire **PHILIPPE**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, M. Thierry **BLOUVAC**.

Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Karine **PEBRE** (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Philippe). M. Eric **SALVI** (procuration à M. Freychet), M. Gérard **MARCELLIN** (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé **PELLERIN**, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur le Maire expose le projet de Budget Primitif 2009 du Budget Annexe de l'EAU tel qu'adopté par la Commission des Finances du 10 décembre 2008;

Celui-ci s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	227 299, 34	227 299, 34
EXPLOITATION	281 449, 67	281 449, 67
TOTAL	508 749, 01	508 749, 01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'approuver dans leur totalité les chapitres des sections fonctionnement et investissement du budget Primitif 2009 du **Budget Annexe de l'Eau** telles qu'exposées ci-dessus et telles que détaillées dans l'édition officielle ci-jointe.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 31 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD

